

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du LOTISSEMENT BEAUPRE
25 juin 2021- 20 heures 30

Personnes présentes : 16

Pouvoirs : 7

(feuille de présence et pouvoirs joints au compte rendu),

le quorum est atteint puisque l'association syndicale libre regroupe 46 lots.

La communauté du lotissement regrette le décès récent de Madame Robert au n°1.

Monsieur et madame Fleury remplace monsieur et madame Borgovini au n°22 d'ici fin juillet 2021. Ils sont présents à l'assemblée générale.

Les points suivants ont été abordés,:

- point sur les travaux à prévoir et réalisés :

A priori, pas de gros travaux à prévoir, si ce n'est dans le cadre des cotisations versées pour l'entretien régulier du lotissement.

Les bouches d'eau pluviale ont ainsi été nettoyées (étant rappelé que le réseau n'est pas raccordé au réseau pluvial de la ville ; des siphons sont présents aux extrémités).

- changement de dénomination de la voie principale du lotissement :

Une nouvelle appellation va intervenir sur décision de la commune, ainsi que chacun a pu être informé par un courrier récent de la mairie. La voie privée principale permettant la circulation publique s'appellera la rue Beaupré et des numéros métriques seront attribués à chaque lot. La rue qui ne fait pas partie du lotissement au départ du chemin du Claux deviendra aussi la rue Beaupré à partir du bas.

Le lotissement ne disparaît pas pour autant.

L'entretien du lotissement reste à la charge du lotissement : pas de transfert à la ville.

Sur le site www.servicepublic.fr, on peut changer en une fois notre adresse à l'égard de tous les services publics. Les changements d'adresse restent à la charge de chaque occupant.

- point sur le déploiement de la fibre :

De nombreux colotis ont rencontré des difficultés et des branchements ont manifestement eu lieu sans respect des attributions initiales, de sorte que les derniers "branchés" doivent aller se raccorder de plus en plus loin.

- voiries et espaces verts :

Pas de problème particulier.

La situation des poubelles en revanche est à déplorer ; le résultat est de pire en pire...

Le tri sélectif évolue et est simplifié à compter du 1^{er} juillet 2021.

S'agissant de l'entreprise chargée de l'entretien du lotissement : plusieurs points d'intervention sont prévus avec des coûts différents. Pour l'instant, on est dans le budget prévu.

A priori, pas de difficulté liée à cette intervention.

En été, l'entreprise passe tous les mois.

- mise à jour des statuts

Les statuts de l'association syndicale libre ne sont plus d'actualité. Une ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 modifié les éléments obligatoires des statuts d'une association syndicale libre. Les délais, initialement fixés à 2 ans, ont été prorogés. La difficulté, en cas de non mise en conformité, tient au fait que le président de l'association syndicale libre ne peut plus ester en justice. Dès la mise à jour, le président recouvre son pouvoir d'ester en justice.

Un nouveau projet des statuts modifiés a été élaboré par Bernard Eloy, cette modification devra être votée en AGE. Toutefois, le bureau souhaite, ainsi que préconisé à ce titre, avoir recours aux conseils d'un avocat ou d'un notaire pour valider cette mise à jour. Le fonctionnement de l'association syndicale libre ne sera pas modifié, mais il convient d'actualiser nos statuts et de préciser certains points et modalités de fonctionnement.

Un point pose question notamment : l'adresse légale du lotissement n'était pas dans les statuts jusqu'à présent, mais désormais celle-ci doit y figurer. A chaque fois que le président change (l'adresse du président étant celle de l'association), il faut ré-enregistrer ce changement.

- comptes de l'association syndicale libre :

Toutes les dernières cotisations ont été réglées dans les délais.

Grâce à l'augmentation des cotisations, deux virements de 1 500 € sur le livret A ont été réalisés cette année, ce qui résorbent une partie des frais engagés pour l'éclairage.

Livret A de l'association syndicale libre : 23 133, 96 €

Compte sur livret de l'association syndicale libre : 105,09 €

compte courant de l'association syndicale libre : 3 696,27 €

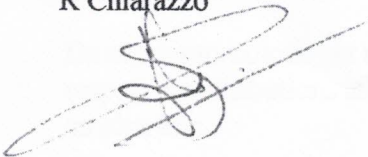
- questions diverses

- rappel sur les moustiques : la vigilance de chacun nous aide tous.

- aboiements de chiens à déplorer

- La séance est levée à 21 h 25 heures pour laisser place au verre de l'amitié.

Le Président
R Chiarazzo



La Secrétaire
C Bouty

